

Image not found or type unknown



## garantie panne mécanique automobile

Par **anjuclem**, le **22/02/2012** à **19:22**

Bonjour,

j'ai souscrit parallèlement à l'achat d'un véhicule d'occasion une "Garantie Panne Mécanique Automobile".

le constructeur prévoit des révisions régulières, en moyenne tous les 20 000 Km.

J'ai eu un problème de climatisation, et le prestataire a refusé de prendre en compte la réparation sous prétexte que les révisions n'ont pas été effectuées comme le précise le constructeur, ce qui est vrai.

Parcontre dans le cas ou la climatisation n'est en aucun cas prévu dans les différentes révisions, est-il possible d'agir pour obtenir gain de cause, il y en a pour plus de 800€.

Merci

Par **razor2**, le **22/02/2012** à **19:28**

Bonjour, date de l'achat?

Par **anjuclem**, le **22/02/2012** à **19:36**

l'achat date de 2003, le véhicule avait déjà 23 000 km

Par **anjuclem**, le **22/02/2012** à **19:42**

Re,

j'ai répondu un peu vite, elle date du 12/12/2009 et s'arrête en 2013.

Merci

le véhicule avait 89 698 km le jour du sinistre.

Par **razor2**, le **23/02/2012** à **09:02**

Ok, donc achat trop ancien pour faire jouer la garantie légale de conformité...

Pour le reste, lisez votre contrat de garantie. C'est lui qui précise les conditions de prise en charge. Si vous ne les avez pas respectées, normal que l'autre partie signataire de ce contrat de garantie ne prenne pas en charge.